



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le **25 NOV. 2022**

Dossier suivi par : Olivier GUIBERT
Tél : 04 72 61 37 81
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Implantation d'un atelier de nettoyage mécanique des pièces en carbone/graphite par grenailage.

Localisation : 30 rue Louis Jovet – 69 200 Vénissieux

Pétitionnaire : TOKAI COBEX

Réception du dossier complet le : 4 novembre 2022

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-041

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 9 décembre 2022.

L'absence de réponse dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale,
par délégation

L'adjointe au chef de service


Anabelle BIZIERE